MAIRIE DE LA NEUVILLE-ROY

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 05 octobre 2026 à 20h00

Date et Heure : Lundi 05 octobre 2026 à 20h00

Présidence : Monsieur Thierry MICHEL, Maire

Membres en exercice : 15

Secrétaire de séance : Madame Sylvie CARREZ

Membres présents : ***Mesdames*** Alexandra STRAZEL, Janina WALBRECQ Noémie FRÉVILLE, Marie PARROT, Sylvie CARREZ

Messieurs Thierry MICHEL, Thomas LESUEUR, Nicolas VOGT, Fabrice BONNARD, Xavier VAN VOOREN, Aymeric MARCEAU, Johan DELAWARDE,

Membres représentés : Madame Marina DANTAS représentée par Madame Noémie FRÉVILLE, Monsieur David GREVIN représenté par Monsieur Aymeric MARCEAU.

Membre excusée : Madame Véronique BOITEL

Date Convocation : 29/09/2026

Date d'affichage : 29/09/2026

L'an deux mil vingt-six, lundi cinq octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances et sur convocation adressée par le Maire à chacun de ses membres le 17/06/2026. L'affichage en mairie a également été réalisé le 17/06/2026. La séance est présidée par M. Thierry MICHEL, Maire.

À L'ORDRE DU JOUR

Point N°1. Désignation d'un secrétaire de séance

Madame Sylvie CARREZ est désignée comme secrétaire de séance, à l'unanimité.

Point N°2. Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Le procès-verbal de la dernière séance ayant été adressé aux élus avec la convocation, Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques. N'ayant aucune observation, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Point N°3. Approbation du rapport annuel de la SPL ADTO/SAO pour l'année 2025

Il est rappelé que la commune est actionnaire de cette société publique locale, qui intervient en appui des collectivités dans différents domaines : aménagement, voirie et réseaux divers, eau et assainissement, urbanisme, vidéoprotection, ainsi qu'assistance technique, administrative et juridique.

À la suite d'une question de Monsieur Bonnard, qui souhaite savoir si la commune a déjà fait appel à cette société, Monsieur le Maire répond par l'affirmative et précise que celle-ci a notamment été sollicitée dans le cadre du projet de la rue Neuve.

Madame Fréville demande pour quelle raison cette société a été créée. Il est précisé que la SPL INGE'OISE a pour objectif d'accompagner les communes et les autres collectivités dans la réalisation de leurs projets, en leur apportant une expertise et une assistance dans les différents domaines d'intervention précités.

La commune verse une cotisation annuelle, calculée notamment en fonction du nombre d'habitants. À cette cotisation s'ajoute, le cas échéant, le coût des missions ou des travaux confiés à la société.

INGE'OISE assure également, au bénéfice de ses actionnaires, une mission d'accompagnement et de veille juridique.

Le rapport présente l'activité et la situation financière de la société pour l'exercice 2025, ainsi que ses perspectives pour l'année 2026.

Après présentation du rapport et échanges, le conseil municipal approuve le rapport annuel 2025 de la SPL INGE'OISE.

Vote :

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

La délibération est **adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés**.

Point N°4. Prise d'acte et débat sur le rapport d'actions de la SPL ADTO/SAO devenue INGE'OISE

Le Conseil municipal est appelé à examiner le rapport présentant les suites données aux observations formulées par la Chambre régionale des comptes des Hauts-de-France à la suite de son contrôle de la SPL ADTO-SAO, devenue INGE'OISE.

Les observations de la Chambre régionale des comptes ont notamment conduit la société à revoir et à préciser son objet social, ainsi qu'à engager plusieurs évolutions concernant son fonctionnement, sa gouvernance, ses modalités d'intervention et sa tarification.

Au cours des échanges, plusieurs membres du Conseil municipal font part de leurs difficultés à appréhender certains éléments des documents transmis et à en mesurer concrètement les conséquences pour la commune.

Après débat, le Conseil municipal prend acte du rapport présenté et des suites apportées aux observations de la Chambre régionale des comptes des Hauts-de-France.

Vote :

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

La délibération est **adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés**.

Point N°5. Achat d'une autolaveuse d'occasion

Monsieur Nicolas VOGT indique avoir rencontré un commercial proposant une autolaveuse neuve au prix de 3 000 €. Il a également pris connaissance d'une offre émanant d'un particulier pour une autolaveuse d'occasion au prix de 1 200 €.

L'acquisition d'une autolaveuse répond à un réel besoin du service afin de faciliter le travail de l'agent chargé de l'entretien des locaux, de réduire la pénibilité des tâches de nettoyage et de gagner du temps dans l'exécution des missions quotidiennes. Cet équipement permettra également d'améliorer l'efficacité et la qualité du nettoyage des sols.

Après en avoir délibéré, le conseil décide de retenir l'achat de l'autolaveuse d'occasion auprès du particulier, pour un montant de 1 000 €. Cette solution permet de répondre aux besoins de la collectivité tout en maîtrisant les dépenses.

Vote :

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

La délibération est **adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés**.

Point N°6. Informations et questions diverses

Monsieur le Maire prend la parole et apporte les informations suivantes aux membres du Conseil municipal.

- **Campagne betteravière :** Monsieur le Maire informe que la commune a reçu les plannings prévisionnels d'enlèvement des betteraves. Pour la sucrerie de ROYE les passages auront lieux entre les semaines 43 et 50. Pour la sucrerie de CHEVRIÈRE les passages auront lieux les semaines 40,44,48 et 51. Il est indiqué que les campagnes betteravières devraient être plus courtes cette année.
- **Terrain Rue Pennellier** : Monsieur le Maire informe qu'un propriétaire d'un petit bois situé rue Pennelier souhaite céder la parcelle dans le cadre de la cessation de son activité et en propose l'acquisition à la commune pour 3 000 €. Une proposition communale à hauteur de 1 500 € a été effectuée.
- **Porte de garage locataire** : Monsieur le Maire présente un devis d'un montant de 2 458 € HT pour l'installation d'une porte de garage motorisée. Compte tenu de l'usage du local, notamment pour la sortie d'un vélo, la possibilité d'installer plutôt un portillon est évoquée.
- **Logements Oise Habitat :** Monsieur le Maire indique que l'ensemble des nouveaux logements d'Oise Habitat sont désormais occupés. Un rendez-vous avec Oise Habitat doit permettre de faire le point sur la finalisation des plantations, des clôtures et des trottoirs. La question de la taille des arbustes est également évoquée.
- **Stade et équipements sportifs** : Monsieur le Maire informe que le filet du terrain de football a été remis en place. La réfection des barrières reste à réaliser, pour un montant estimé à environ 10 000 €. L'ancien revêtement situé devant les cabanes, devenu non conforme, a été retiré par la société SARL LABBE. La réfection des sanitaires est programmée. Ceux-ci seront ensuite fermés à clé et il est rappelé aux utilisateurs qu'ils devront veiller à leur propreté. Des travaux restent également à prévoir dans les vestiaires, les douches et l'espace bar. Par ailleurs, un robot tondeuse doit être testé pour l'entretien du stade. Une rencontre entre les anciens et les nouveaux membres du club de football est évoquée, ainsi que la remise en peinture des vestiaires.
- **Église :** Monsieur le Maire informe que l'entreprise CARLIER BAUDOIN est intervenue sur l'église et sur le petit bâtiment attenant. La toiture a notamment été refaite. De plus les employés communaux vont procéder au nettoyage des locaux.
- **Travaux d'entretien des espaces communaux** : Monsieur le Maire informe que différents travaux d'entretien et de taille vont être effectués dans les jours à venir. Une matinée sera programmée avec appel à des habitants volontaires, par le biais de PanneauPocket, pour nettoyer le cimetière avant la Toussaint.
  Plusieurs points lumineux sont HS, l'entreprise contacté ne peut intervenir pour le moment pour indisponibilité de sa nacelle.
- **Contrat local de santé** : Monsieur le Maire informe le conseil de la mise en place d'un Contrat local de santé à l'échelle de la Communauté de communes, visant à réduire les

inégalités de santé sur le territoire. Deux semaines de manifestations et d'actions sont prévues, dont une journée proposant des ateliers auxquels les enfants pourront participer. Un partenariat permet également d'accompagner les habitants rencontrant des difficultés d'accès aux soins ou dans leurs démarches de santé, notamment en cas d'absence de médecin, de problèmes liés à la carte Vitale ou d'accès aux médicaments. Les situations de personnes isolées ou renonçant aux soins peuvent être signalées afin qu'un accompagnement leur soit proposé dans un délai de 15 jours suivant la demande.

- **Accueil des nouveaux habitants** : Monsieur le Maire informe qu'un moment d'accueil convivial est organisé le vendredi 9 octobre à 18 h 30 à destination des nouveaux habitants. Cette rencontre sera l'occasion de leur présenter le fonctionnement de la commune et d'échanger sur différents sujets, notamment le stationnement, les nuisances sonores et les règles relatives aux chiens. Une information sera adressée aux nouveaux habitants afin de les inviter à cette rencontre.
- **Voirie :** Monsieur le Maire informe le Conseil de la réception d'un courrier du Département en date du 23 septembre concernant la rue Pennelier. Des travaux de réfection sont prévus entre les numéros 169 et 263, dans la continuité des travaux réalisés en 2023.Concernant la rue Verte, il est signalé que le passage réalisé lors des travaux d'assainissement présente des dégradations. La Communauté de communes doit être sollicitée afin d'étudier la remise en état et le comblement des trous. La réfection d'un trottoir situé rue du Stade / impasse du Clos, comprenant le décaissement et la réalisation d'un enrobé, sera effectuée par la société LABBE à la fin du mois d'octobre ou au début du mois de novembre.

N'ayant plus d'information, M. le Maire donne la parole à l'assemblée :

Monsieur Thomas LESUEUR : informe qu'il se rendra avec le maire et le 3ème adjoint à Grandvilliers le mercredi 14 octobre pour rencontrer Monsieur Robet, directeur du béguinage solidaire qui nous fera visiter la nouvelle résidence sénior inaugurée en début d'année.
Le rapport de l'étude thermique de la salle des fêtes.
La réunion SEZEO pour le territoire du Clermontois-Plateau Picard se déroulera à la salle des fêtes de La Neuville-Roy le jeudi 3 novembre.
Match de foot de la Coupe de l'Oise ce dimanche, notre équipe rencontre Creil qui évolue 6 divisions au-dessus.
Le poste d'agent administratif pour l'Agence Postale a été publiée sur emploi-territorial.fr
Un nouveau praticien a ouvert son cabinet dans notre commune, il propose de la réflexologie plantaire.
Une commission déchet est programmée le 13 octobre à la CCPP.
Pour notre projet de Hall sportif, une réunion sera programmée avec les membres du conseil d'ici la fin de l'année.
Les discussions avec les services de la PMI sont toujours en cours pour la réouverture de la micro-crèche.
Les services périscolaires ont dû être adaptés pour la journée de grève du 29 septembre.

Madame Alexandra STRAZEL : évoque le dispositif « Pacte nouveau départ », destiné aux femmes victimes de violences conjugales, qui permet notamment de mobiliser différentes aides pour les accompagner dans leur vie quotidienne.
Le CCAS s'est réuni le 16 septembre. Le fichier des personnes vulnérables de plus de 60 ans est en cours de mise à jour. La préparation des colis destinés aux personnes âgées est également

engagée. Ils seront distribués le 19 décembre, de 9 h 30 à 11 h. La prochaine réunion du CCAS est prévue le 18 novembre.
Le tournoi de tennis est terminé. Il sera renouvelé en 2027, un peu plus tôt dans l'année. Un tournoi de tennis de table est envisagé au mois de janvier.
Une nouvelle campagne de candidatures au Conseil municipal des jeunes est lancée. À ce stade, aucune candidature féminine n'a été enregistrée officiellement. Des actions sont prévues pendant la première semaine des vacances scolaires.
Une rencontre a eu lieu avec les acteurs du pôle de santé dans le cadre du Contrat local de santé (CLS), un dispositif visant à améliorer la santé de la population à l'échelle du territoire, notamment en coordonnant les actions des professionnels de santé et des partenaires locaux en fonction des besoins de la population.
Plusieurs animations seront organisées les 4, 5 et 6 décembre dans le cadre du Téléthon, dont un loto.

Monsieur Nicolas VOGT : informe que le spectacle de Noël est programmé le 20 décembre.

Monsieur Xavier VAN VOOREN : signale qu'un globe situé rue Sauvage est cassé.

Monsieur Johan DELAWARDE : indique que la réunion concernant le projet éolien est prévue mercredi à 10 h 00 et précise qu'il souhaite y assister.

Monsieur Aymeric MARCEAU : demande si le bus peut effectuer un détour par la rue du Tour De Ville, car le passage par la rue Neuve est jugé dangereux.

N'ayant plus de question de l'assemblée, M. le Maire reprend la parole en levant la séance à 22 heures 15.

Conformément au décret 2010-783 du 8 juillet 2010, la présente séance de conseil municipal a comporté trois délibérations.

05.10.2026	031	**Approbation du rapport annuel de la SPL ADTO SAO pour l'année 2025**	**Approuvé à l'unanimité**
	032	**Prise d'acte et débat sur le rapport d'actions de la SPL ADTO-SAO devenue INGE'OISE à la suite des observations définitives de la Chambre régionale des comptes des Hauts de France.**	**Approuvé à l'unanimité**
	033	**Achat d'une autolaveuse d'occasion**	**Approuvé à l'unanimité**

Le Secrétaire de séance,

Madame Sylvie CARREZ

Le Maire de la Commune,

Monsieur Thierry MICHEL